



Editions Passiflore
WWW.EDITIONS-PASSIFLORE.COM

Concours de nouvelles « Dans une goutte de mots »

REGLEMENT DU CONCOURS 2021

Préambule

Dans le cadre de leur vocation à développer le goût de la lecture et de l'écriture, de donner leur chance à de nouveaux auteurs et de faire naître et partager des relations humaines de proximité entre écrivains et lecteurs, les Éditions Passiflore organisent leur cinquième concours de nouvelles.

Elles ont choisi le thème de l'eau, très présente dans notre région sous différentes formes.

Le concours est dénommé : **Dans une goutte de mots.**

Article 1 Conditions de participation

Le concours est un concours d'écriture de nouvelle ouvert aux auteurs âgés de 16 ans et plus. Le texte est inédit et n'est pas en passe d'édition. Il est original (aucun plagiat d'aucune œuvre, littéraire ou autre) et ne contient aucun propos à caractère diffamatoire.

Les participants joindront à leur envoi la demande d'inscription téléchargeable sur notre site.

La nouvelle doit être envoyée exclusivement par message électronique à l'adresse suivante : concours@editions-passiflore.com

Un courriel validant la candidature sera adressé à l'expéditeur dans un délai de 15 jours après son envoi. Il conviendra alors de s'acquitter des droits d'inscription fixés à 10 euros TTC qui seront adressés par courrier postal aux Éditions Passiflore, **Dans une goutte de mots**, 93 avenue Saint Vincent de Paul – 40100 – Dax, pour inscription définitive.

Article 2 Dates du concours

Les nouvelles seront adressées par message électronique avant le 1er juin 2021. Au-delà de cette date, aucune candidature ne sera recevable.

Les résultats seront proclamés au cours du quatrième trimestre 2021.

Article 3 Présentation du texte

La nouvelle comporte obligatoirement un titre.

Le texte est écrit en langue française, il respecte les critères littéraires d'une nouvelle : il est court, relate un seul événement, met en scène peu de personnages. La chute est brève et doit surprendre.

Il comprendra au maximum 3000 mots (nombre à mentionner en bas de fichier), présenté sur pages A4, plus une page « titre ». Il sera rédigé en police Arial taille 12 ; marges 3 cm. Il sera paginé et sous format PDF.

La mise en page respectera les principes d'anonymat développés ultérieurement.

Le texte, **en lien avec le domaine de l'eau**, devra commencer obligatoirement par l'incipit suivant, proposé par Marc Large, président du jury 2021 :

« Une gouttelette a glissé au bord de la lèvre inférieure de la corolle d'une digitale pourpre. Le Gant-de-Notre-Dame est totalement endiamanté, pourtant c'est cette petite perle qui retient son attention. Elle allèche un bourdon. La pupille avisée de l'homme a déjà repéré l'insecte qui tarde à se poser. Mais est-ce vraiment un insecte ? »

Les auteurs sont libres de remplacer « l'homme » par un prénom de leur choix, quel que soit son genre. À vos plumes !

Article 4 Anonymat

La nouvelle et la demande d'inscription sont adressées en pièces jointes à un message électronique ouvert par les seuls organisateurs.

Aucune mention des noms et prénoms de l'auteur, ni aucun signe distinctif ne doit figurer sur le fichier PDF du texte.

Article 5 Prix et composition du jury

Le jury est composé de personnes autorisées, de par leurs activités et leurs compétences, à émettre un avis qualifié sur les textes à évaluer. Il est présidé en 2021 par Marc Large, écrivain, journaliste, dessinateur de presse, réalisateur et illustrateur.

Les organisateurs s'interdisent de prendre part au jury.

Le jury sélectionnera les cinq premières nouvelles du classement général qui constitueront la promotion 2021.

Le jury est souverain. L'anonymat qui entoure la sélection des nouvelles et le choix des lauréats garantit l'impartialité de son verdict. Il n'a pas à justifier de ses décisions.

Article 6 Les lauréats

Cinq lauréats seront retenus et un recueil des nouvelles gagnantes sera publié avec une nouvelle inédite de Marc Large.

Chaque lauréat recevra trois exemplaires du recueil ainsi que deux romans à choisir parmi les publications des Éditions Passiflore.

La publication ne fera pas l'objet de versement de droits d'auteur.

Les lauréats seront personnellement informés des résultats du concours.

Une réception les réunira. Le recueil de nouvelles ainsi que ses auteurs seront présentés au public.

Article 7 Réserves et respect des décisions

Les organisateurs sont autorisés, en cas de force majeure, à modifier, suspendre, annuler tout ou parties de ce règlement. Dans ce cas, une information sera publiée sur le site des Éditions Passiflore.

Faire acte de candidature implique l'acceptation complète du présent règlement et des décisions du jury.